

#NETTOYER C'EST BIEN, NE PAS SALIR, C'EST MIEUX !



Castillon-la-Bataille

Nettoyer, c'est bien Ne pas salir, c'est mieux !



12 canettes	3 crottes de chien
21 chewing gums	14 emballages
66 mégots	9 bouchons
322 morceaux de papier	



Marie-Claude,
agent de propreté
à Castillon-la-Bataille depuis 3 ans

#CastillonlaBataillevillepropre

NUMÉRO DÉDIÉ PROPRETÉ : 06 89 10 57 25

 ville de Castillon-la-Bataille -  castillonlabataille.com

 [villedecastillonlabataille](https://www.instagram.com/villedecastillonlabataille)

Contact : Mairie 05 57 40 00 06 - mairie@castillonlabataille.fr - www.castillonlabataille.fr.

Imprimé avec des encres à base végétale sur du papier issu du bois de forêts gérées de manière responsable. Mentions légales : Editeur, publication rédaction : mairie de Castillon-la-Bataille.
Imprimeur : Laplante Mérignac RCS Bordeaux 337 926 745. NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.



Aspirateur électrique urbain



Cendrier de rue



Canisette



Bornes d'apport volontaire

Castillon-la-Bataille

Journal d'information municipale : JANVIER 2019

“VILLE PROPRE 2019”

À Castillon-la-Bataille, la propreté est une lutte permanente des services municipaux et de l'USTOM. Les incivilités se poursuivant, la mairie a décidé de doubler ses efforts en imaginant un grand plan propreté.

NUMÉRO
SPÉCIAL #1
PROPRETÉ

Sommaire

Page 1 : 2018, une commune déjà mobilisée

Pages 2 & 3 : 2019, agir plus et mieux

Page 4 : nettoyer c'est bien, ne pas salir, c'est mieux

#2018 : UNE COMMUNE DÉJÀ MOBILISÉE

UN GROUPE DE TRAVAIL ACTIF



Un groupe de travail s'est constitué sur la question de la propreté. Il est composé d'élus municipaux et d'agents de la mairie, du président et du directeur de l'USTOM, et d'habitants de la commune. Le groupe de travail s'est réuni 4 fois depuis mai 2018.

En 2019, il a pour mission d'évaluer les actions réalisées dans le cadre du plan propreté, et ses impacts sur le quotidien des habitants.

UN SYSTÈME DE COLLECTE DIVERSIFIÉ

Le système d'enlèvement des déchets est fondé sur l'incitation et la responsabilité. À chaque déchet sa collecte :

● ENLÈVEMENT PAR LE SERVICE TECHNIQUE

→ les dépôts sauvages. Le service est particulièrement réactif lors des grands événements (foire de Pâques, marché du lundi, 14 juillet, etc.)

● ENLÈVEMENT PAR L'USTOM

→ ordures ménagères et déchets recyclables (hebdomadaire en centre-ville / bimensuelle dans le reste de la commune)

● BORNES D'APPORT VOLONTAIRE

→ verre → cartons, emballage

● DECHETERIE (Saint-Magne-de-Castillon)

→ déchets végétaux, gravats, bois, ferraille, papier, film plastique, piles électriques, batterie, etc.

● RECYLERIE (Pessac-sur-Dordogne)

→ tous les éléments recyclables qui peuvent être réutilisés (meubles, vêtements, jouets, etc.)

#2019 : AGIR PLUS ET MIEUX



ÉDITO

Jacques Breillat,
Maire de Castillon-la-Bataille,
Conseiller départemental des
Coteaux de Dordogne

Chères castillonnaises, chers Castillonnais,

Depuis plusieurs années, notre ville poursuit résolument ses efforts en matière de propreté publique. En dépit de l'allocation de moyens affectés au service de nettoyage, les résultats ne sont pas à ce jour satisfaisants. Nous avons ramassé **90 tonnes d'ordures ménagères abandonnées** dans les rues et les coteaux en 2018. C'est pourquoi j'ai souhaité mettre en place un groupe de concertation avec des habitants de la ville, des représentants des services publics et du syndicat USTOM. Ensemble, nous nous sommes réunis pour trouver des solutions pratiques dans le cadre global d'un «plan propreté».

Nous renforçons nos moyens humains et matériels. Nous mettons en place un service d'enlèvement plus réactif. Nous ancrons le nettoyage des rues dans la régularité. Nous organisons un dispositif de contrôle strict pour vérifier que chaque habitant paie sa redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

Mais l'ensemble de ces actions n'est rien sans l'**engagement volontaire** de chacune et chacun d'entre vous. La propreté de la ville, c'est l'affaire de tous. Au final, «**nettoyer c'est bien. Ne pas salir, c'est mieux !**». Nous encourageons aussi à de nouvelles pratiques, pour que chacun passe un petit coup de balai devant sa porte. Nous réprimerons systématiquement et avec fermeté tout dépôt d'ordures ménagères ou salissure identifiée sur la voie publique. Car derrière chaque dégradation en matière de propreté se cache deux atteintes graves pour notre petite ville. L'incivisme qui pénalise financièrement le contribuable, car nos moyens humains, matériels et budgétaires ne sont pas illimités. L'incivilité qui pénalise chaque Castillonnais, chaque voisin avec lequel nous vivons au quotidien, car la dégradation du cadre de vie abîme le bien vivre ensemble. En 2019, je compte donc sur l'engagement de tous pour renforcer l'attractivité de notre belle commune.

#PLUS PROCHE, PLUS EFFICACE

RENFORCER LE SERVICE



Création d'un service propreté autonome

7 agents de propreté

1 agent de surveillance des voies publiques (ASVP) affecté au service en qualité de référent, en lien avec la police municipale pour verbaliser et vidéooverbaliser
→ charges de personnel : 159 897€/an (prévisionnel 2019)

Le trésor public : gestion du suivi financier de l'encaissement de la redevance pour l'enlèvement des dépôts sauvages (102 à 171€).

→ en 2018 : 175 personnes verbalisées.

Les missions de l'agent référent :

- visiter le territoire quotidiennement pour apporter des correctifs ponctuels,
- faire le lien entre les habitants et la mairie grâce à la mise en place d'un numéro unique type numéro vert dédié,
- faire le lien avec l'USTOM, les ambassadeurs du tri, la déchèterie.

La coordination :

Un comité de pilotage regroupe tous les services concernés. Il se réunit une fois par mois.

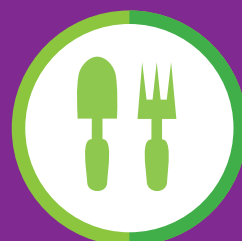
MOBILISER NOS PARTENAIRES



L'**USTOM** prévoit de systématiser l'enregistrement des usagers lors de chaque ouverture de compteur.

Le 19 janvier 2019, la ville a signé une convention avec **le Relais** pour l'installation de deux bornes pour récupérer du textile.

DIVERSIFIER NOS ÉQUIPEMENTS



2018 :

- 1 balayeuse ● 2 désherbeuses à gaz et mécanique
- 3 brouettes et raclettes
- 18 containers d'apports volontaires neufs, changés par l'USTOM en 2016

2019 :

- 1 remorque de lavage avec un nettoyeur haute pression : 15 000€
- 1 aspirateur électrique urbain : 15 000€. Ecologique, il permet de collecter des déchets peu accessibles ou délicats à traiter. Il est totalement silencieux.

- 1 camion benne
- Des balais en crin
- Des râteliers à feuille

La ville remettra en place des cendriers dans la commune. Les agents propreté auront des tenues spécifiques pour être parfaitement identifiés.

**NUMÉRO
DÉDIÉ
PROPRETÉ
06 89 10 57 25**

AMÉLIORER NOTRE COMMUNICATION



Informers les habitants :

Une campagne de communication (affichage papier, réseaux sociaux) est imaginée par la ville pour sensibiliser les habitants. Chaque semaine, les Castillonnais peuvent trouver en ligne le planning de travail hebdomadaire des agents et les zones nettoyées.

À découvrir :

- la page propreté sur le site castillonlabataille.fr
- le planning hebdomadaire des zones sur facebook #villedecastillonlabataille
- le guide propreté des nouveaux arrivants mis à disposition par l'USTOM

Revaloriser le métier :

Les agents propreté contribuent comme chaque citoyen au mieux vivre à Castillon-la-Bataille. Une opération de communication est menée avec eux afin de valoriser l'ensemble de leur mission et leurs conséquences dans la ville.

Plan Propreté 2019

SENSIBILISER LES JEUNES



Pour agir à la source des incivilités, il convient de sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge au respect de leur cadre de vie. En liaison avec l'**USTOM**, la ville développe des outils pédagogiques sur le tri des déchets. Ce travail sera réalisé avec l'ensemble des acteurs éducatifs.

DÉVELOPPER LA BRIGADE PROPRETÉ



Un **ASVP** est spécifiquement en charge de la police de la propreté. Il a pour mission première de rechercher et verbaliser les auteurs d'infractions liées aux dépôts sauvages. Il peut utiliser tous les moyens mis à sa disposition (éléments matériels, vidéooverbalisation, etc.). Des tableaux de suivi seront réalisés afin de pouvoir communiquer ces chiffres aux habitants.

Ce que risquent les contrevenants

→ une amende forfaitaire de 68€ et une amende d'enlèvement des ordures de 102 à 171€.

UN ARRÊTÉ a également été pris par le maire le 26 décembre 2018. Il précise que chacun est tenu de balayer devant chez lui (trottoir, caniveau). Cela inclut également le désherbage. Le détail de l'arrêté est disponible en mairie. En cas de non-respect de l'arrêté : 135€ d'amende.

UN NUMÉRO DÉDIÉ PROPRETÉ

Patrick GUILHEM est l'agent référent du service propreté. Il est équipé d'un téléphone portable sur lequel vous pouvez l'appeler pour lui signaler des dépôts d'ordures sur la voie publique : **06 89 10 57 25**. Une procédure simple :

- envoyer une photo
- envoyer l'adresse du dépôt sauvage